

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 05/07/24**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'Arrondissement du 6 novembre 2024*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7<sup>e</sup>, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mercredi 6 novembre 2024 à 18h31, sous la présidence de Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents :**

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

**Étaient absentes et excusées :**

Madame Rachida DATI ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ.  
Madame Edith GALLOIS (pas de pouvoir).

\*\*\*\*\*

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h55 et a pris part au vote du projet de délibération n° 2024 DLH 259 et de tous les autres projets.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h31 par Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Adjoint au Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ salue l'assistance, excuse l'absence de Madame le Maire et ouvre la séance du conseil.

**1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 025**

*Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUÉRÉ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ propose Madame Anne-Claire LEBELT comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 025.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mardi 17 septembre 2024. 07 2024 026**

*Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUÉRÉ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ soumet le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 à l'approbation des conseillers.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 026.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**3 - PLU - Révision - Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris. 2024 DU 142**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** présente cette délibération qui propose d'approuver le projet de PLU bioclimatique de la Ville de Paris.

Il rappelle que le vote de ce projet constitue l'aboutissement d'un processus de concertation et de consultation par la Mairie du 7<sup>e</sup>, des associations, ainsi que les habitants de Paris.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que ni le groupe Changer Paris au Conseil de Paris ni les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement n'ont obtenu satisfaction concernant leurs revendications.

S'agissant du 7<sup>e</sup> arrondissement, une concertation avait été menée par Monsieur René-François BERNARD, autour de trois axes reflétant les priorités locales en matière de PLU : l'unité patrimoniale et architecturale de l'arrondissement, la préservation et la valorisation des espaces verts, ainsi que le maintien de la capacité des familles à y résider. Sur la base de ces thèmes, plusieurs recommandations avaient été formulées. Ces propositions n'ont toutefois pas été intégrées dans la version finale du projet élaboré par la mairie centrale.

En conséquence, Monsieur Jean LAUSSUCQ propose un vote défavorable au projet de PLU dans sa forme actuelle, et annonce qu'une série d'amendements sera également soumise, dans le but de corriger les lacunes identifiées et de préserver une certaine autonomie pour l'arrondissement, notamment s'agissant du pastillage d'emplacements réservés pour le logement social.

**Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DU 142.**

**Pour :** /

**Contre :** 12 (dont 1 pouvoir écrit)

**Abstention :** /

**Ne prend pas part au vote:** /

#### **4 - Vœu relatif à la protection de 24 arbres remarquables supplémentaires sur le Champ de Mars. V 07 2024 031**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** présente ce vœu proposant l'inscription de 24 arbres supplémentaires du Champ de Mars au plus haut niveau de protection prévu par le PLU.

Il rappelle que les arbres du Champ de Mars subissent de nombreux dégâts en raison des fréquents événements organisés ou autorisés par la Mairie de Paris. Il évoque notamment la menace pesant sur ces arbres lors du projet One en 2022, qui prévoyait d'en abattre plusieurs pour construire des bagageries et des espaces commerciaux au pied de la Tour Eiffel.

Monsieur Jean LAUSSUCQ souligne que le Champ de Mars constitue un espace vert protégé d'une importance majeure. Il insiste sur la nécessité d'accroître ce niveau de protection en inscrivant ces 24 arbres supplémentaires à la classification la plus élevée du PLU, afin de garantir leur préservation durable.

En conclusion, Monsieur Jean LAUSSUCQ invite les membres du Conseil à voter en faveur de ce vœu, rappelant qu'il s'agit d'un engagement fort pour la sauvegarde de ce patrimoine naturel emblématique de Paris.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 031.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**5 - Vœu relatif au reclassement des emprises 14 et 15 en Espace Boisé Classé (EBC) du Champ de Mars. V 07 2024 032**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ et précise qu'il s'agit d'un vœu relatif au reclassement des emprises 14 et 15 du Champ de Mars en espaces boisés classés Espace Boisé Classé (EBC).

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente ce vœu, qui vise à soumettre au Conseil d'arrondissement une proposition de révision de la protection des emprises concernées par le projet One, désormais abandonné.

Il rappelle que ce projet, contesté dès son origine, a été abandonné grâce à la mobilisation des mairies d'arrondissement, des associations locales et des riverains concernés. À l'époque, plusieurs emprises avaient été soustraites aux espaces boisés classés pour permettre la réalisation de ce projet controversé.

Compte tenu de l'échec du projet, il est désormais proposé de rétablir le classement maximal de ces emprises, notamment celles identifiées sous les numéros 14 et 15, conformément à leur statut d'Espace Boisé Classé.

Monsieur Jean LAUSSUCQ souligne l'importance de cette démarche, qui reflète une volonté de préserver et de valoriser le patrimoine naturel local. Il propose donc au Conseil d'adopter ce vœu, qui marque une étape essentielle dans la protection des espaces verts concernés.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 032.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**6 - Vœu relatif au reclassement des « ailes » du Plateau Joffre en Espace Boisé Classé (EBC) sur le Champ de Mars. V 07 2024 033**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente ce vœu visant à renforcer la cohérence de la protection accordée aux « ailes » du Champ de Mars, ces deux pointes du losange situées au cœur du site.

Il rappelle qu'actuellement ces espaces ne bénéficient pas du statut d'espaces boisés classés, ce qui autorise certaines implantations de diverses infrastructures. Ce cadre a permis, d'une part, l'installation du site olympique de l'Arena pour les Jeux olympiques et paralympiques, mais ouvre également la voie à des implantations commerciales jugées nuisibles au site.

Ces pratiques, souligne Monsieur Jean LAUSSUCQ, vont à l'encontre de la préservation du Champ de Mars dans son ensemble. Il ajoute que ce vœu a pour objectif de renforcer la protection du site et d'éviter des installations qui pourraient porter atteinte à son intégrité environnementale et patrimoniale.

En conséquence, Monsieur Jean LAUSSUCQ invite les Conseillers à adopter ce vœu, dans l'intérêt de la sauvegarde du Champ de Mars.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 033.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**7 - Vœu relatif au classement en Zone Urbaine Verte des jardins situés entre les carrefours Émile Pouvillon-Barbey d'Aurevilly et Général Tripiet-Docteur Brouardel. V 07 2024 034**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** présente ce vœu, qui s'inscrit dans la continuité du précédent, en visant à garantir la protection des jardins situés dans les Zone Urbaine Verte (ZUV).

Il explique que l'objectif de ce vœu est de prévenir tout projet de construction ou de modification susceptible de porter atteinte à ces espaces. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préserver et d'embellir ces jardins, qui constituent un patrimoine précieux pour les habitants, ce qui est l'esprit de la Zone Urbaine Générale (ZUG).

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que l'ensemble du Champ de Mars est soumis à cette classification.

Monsieur Jean LAUSSUCQ insiste sur l'importance de ce vœu pour pallier ces manques et réaffirmer la nécessité d'une gestion locale adaptée aux spécificités des quartiers, tout en respectant les grands principes du développement durable et de l'embellissement urbain.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 034.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**8 - Vœu relatif au retrait du 62, avenue de Breteuil de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements. V 07 2024 035**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** présente ce vœu relatif à une problématique soulevée par le PLU bioclimatique de la Ville de Paris.

Il rappelle que ce PLU comporte plusieurs imperfections et incohérences qui touchent directement le 7<sup>e</sup> arrondissement. Parmi elles, la situation du bâtiment situé au 62 avenue de Breteuil, actuellement occupé par une maison de retraite destinée aux personnes en situation de précarité et gérée par la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que, dans le cadre de la politique de pastillage mise en œuvre par la mairie centrale, ce bâtiment a été « pastillé ». Cela signifie qu'en cas de travaux importants, une réserve de logement social sera déclenchée et impliquera la création de logements sociaux dans le bâtiment. Une décision qui, bien que conforme à l'esprit du PLU, ignore les particularités et la vocation sociale préexistante du lieu.

Ce vœu propose ainsi de rappeler à la Ville de Paris que ce bâtiment répond déjà, dans les faits, aux objectifs de mixité sociale et de solidarité. Il souligne également l'importance de ne pas ajouter de contraintes susceptibles de fragiliser l'activité de la Congrégation, qui pourrait être amenée à quitter les lieux, une éventualité que personne ne souhaite.

Enfin, Monsieur Jean LAUSSUCQ invite la Ville de Paris à envisager, au contraire, un appui spécifique pour la réalisation de travaux ou l'entretien de ce site, en reconnaissance de son rôle crucial dans le tissu social local.

En conclusion, Monsieur Jean LAUSSUCQ propose au Conseil d'arrondissement de voter en faveur de ce vœu.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 035.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**9 - Vœu relatif au déclassement du 6, rue Albert de Lapparent de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements ainsi que de celle des protections patrimoniales. V 07 2024 036**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ pour évoquer le vœu relatif au déclassement du 6, rue Albert de Lapparent de la liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de logements.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** présente ce vœu visant à corriger une anomalie identifiée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel de la Ville de Paris.

Il explique que la Protection Ville de Paris (PVP) impose à ce site une protection patrimoniale renforcée qui ne correspond ni aux souhaits du Bon Conseil, occupant des lieux, ni à ceux de l'association propriétaire. De plus, le site a fait l'objet d'un pastillage le destinant à la création de logements social, alors qu'il a déjà une vocation sociale majeure dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ses principales fonctions incluent des missions de solidarité, l'accueil des jeunes, des activités éducatives, et l'hébergement d'associations.

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que ces activités sont essentielles à la vie locale et qu'elles ne sauraient être compromises par une affectation inadaptée. Il souligne également que cette situation illustre un manque de concertation dans la définition de certains objectifs du PLU.

Pour ces motifs, Monsieur Jean LAUSSUCQ invite le Conseil d'arrondissement à voter en faveur de ce vœu, qui demande le retrait du pastillage et appelle à une modification du PLU afin de refléter les réalités et les besoins spécifiques de ce site.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 036.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)  
Contre : /  
Abstention : /  
Ne prend pas part au vote: /**

**10 - Dotation de l'état spécial du 7e arrondissement au titre du budget primitif 2025.  
07 2024 027**

*Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUÉRÉ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ indique que la délibération porte notification du budget de l'état spécial d'arrondissement pour 2025, au total 2 663 584 euros, en baisse de 69 389 euros. Il précise que seul le montant de la dotation d'animation locale est en hausse de 10 483 euros par rapport à 2024 alors que la dotation de gestion locale connaît une baisse d'environ 80 000 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 027.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)  
Contre : /  
Abstention : /  
Ne prend pas part au vote: /**

**11 - Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros). 2024 DASCO 37**

*Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUÉRÉ*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ présente cette délibération qui porte sur les dotations complémentaires de fonctionnement, les subventions d'équipement et les subventions pour travaux des collèges parisiens ; il précise qu'aucun collège du 7<sup>ème</sup> arrondissement n'est concerné par la délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DASCO 37.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**12 - Reconversionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. 2024 DFPE 149**

*Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUÉRÉ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** indique que la délibération concerne la signature de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ se félicite de la collaboration avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon, qui dispose de 100 places dans le 7<sup>ème</sup>, avec la Croix Rouge Française, d'une capacité de 68 places au 182 rue de Grenelle, avec la Maison des Bout'chou, pour 25 places dans le 7<sup>ème</sup> et avec la fondation Henriette Viollet, qui offre 26 places au 12, rue Chomel.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DFPE 149.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**13 - Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros). 2024 DFPE 159**

*Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUÉRÉ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** explique que la délibération prévoit des subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales et les hausses des coûts alimentaires ; il précise que les structures concernées sont de petite taille (moins de 100 places) et des crèches parentales.

Il énumère la halte-garderie du Champ de Mars et la structure multi- accueil du 3, rue Oudinot pour l'œuvre de la Croix Saint-Simon, la crèche collective 182, rue de Grenelle pour l'association Croix Rouge, et enfin la structure multi-accueil 3/7, Villa Ségur pour l'association Bout'chou.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DFPE 159.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**14 - Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien ». 2024 DAE 152**

*Rapporteur : Madame Anne-Claire LEBELT*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Madame Anne-Claire LEBELT et précise qu'il s'agit d'une convention pour subvention d'investissement de 274 705 euros avec les 6 lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique du parisien ».

**Madame Anne-Claire LEBELT** présente cette délibération visant à approuver l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien ».

Elle rappelle que cet appel à projets a pour objectif de soutenir la transition écologique et l'adaptation durable des établissements touristiques à Paris, par le financement d'initiatives répondant à des critères exigeants en matière d'innovation et de durabilité.

Madame Anne-Claire LEBELT précise que le montant total des subventions allouées s'élève à 274 705 euros, ce qui permet de couvrir 80 % des budgets éligibles des projets sélectionnés.

Six projets ont été retenus dans ce cadre, dont deux établissements situés dans le 7<sup>e</sup> arrondissement : l'Hôtel Vanneau Saint-Germain, bénéficiant d'une subvention de 70 755 euros, et l'Hôtel de France Invalides, recevant 99 690 euros, chacun pour un financement équivalent à 80 % de leur budget total.

Sur cette base, Madame Anne-Claire LEBELT propose de voter favorablement à cette délibération, saluant une démarche qui conjugue préservation du patrimoine touristique parisien et engagement en faveur du développement durable.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAE 152.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**15 - Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir. 2024 DAC 181**

*Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ donne la parole à Monsieur Christophe POISSON et précise que la délibération DAC 181 concerne les subventions à hauteur de 180 000 euros et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Monsieur Christophe POISSON présente cette délibération qui a pour objectif de soumettre au Conseil d'arrondissement une proposition de soutien à une subvention destinée à l'association « L'Art pour Grandir », implantée dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Il précise que, sur les 180 000 euros alloués par la Ville de Paris à ce type d'initiatives, seuls 12 000 euros concernent directement le financement des activités dans notre arrondissement. Toutefois, dans le contexte économique actuel, cette aide reste significative. Cette subvention vise à permettre à l'association « L'Art pour Grandir » de poursuivre ses ateliers d'éveil musical destinés aux jeunes enfants de la crèche Estrées.

Monsieur Christophe POISSON souligne que ces ateliers, qui mêlent initiation musicale et découverte artistique, apportent un impact particulièrement positif pour les enfants et leurs familles, en favorisant à la fois l'épanouissement des tout-petits et la cohésion sociale au sein du quartier.

Compte tenu de ces enjeux et des bénéfices concrets pour les habitants de l'arrondissement, Monsieur Christophe POISSON invite les conseillers à voter en faveur de cette délibération, afin de soutenir cette initiative culturelle et éducative essentielle.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAC 181.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**16 - Subvention (60 000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2024. 2024 DJS 114**

*Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON*

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ donne la parole à Monsieur Christophe POISSON.

**Monsieur Christophe POISSON** présente cette délibération visant à soumettre au Conseil d'arrondissement une proposition relative à l'approbation d'une subvention pour l'organisation de l'Ekiden de Paris.

Il rappelle que cet événement, porté par la Fédération Française d'Athlétisme, ambitionne de rayonner sur l'ensemble de Paris tout en trouvant un écho particulier dans notre arrondissement. Le coût total du projet est de 2 584 000 euros, dont 135 000 euros de financements publics et 60 000 euros de subvention de la Ville de Paris.

Monsieur Christophe POISSON précise que l'événement repose sur un format relais par équipe de six participants, permettant d'aborder le marathon par étapes. Le départ et l'arrivée de cette course auront lieu au pied de la Tour Eiffel.

Enfin, Monsieur Christophe POISSON souligne l'intérêt de cette subvention, estimant qu'elle mérite un vote favorable de la part des membres du Conseil.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DJS 114.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**17 - Signature d'une convention entre la Mairie du 7e arrondissement et l'association "ADAMUS" pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE pour la période 2024-2025. 07 2024 028**

*Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** présente la signature d'une convention entre la Mairie du 7e arrondissement et l'association « ADAMUS » pour l'occupation d'une salle au Conservatoire Erik SATIE pour la période 2024-2025.

**Monsieur Christophe POISSON** précise que l'association qui intervenait précédemment au conservatoire, « ENTR'ACTE », a connu quelques perturbations et quelques désagréments qui ont conduit à sa dissolution et à la reprise en fait de l'activité par deux structures.

Il explique qu'« ADAMUS » qui exerçait déjà au conservatoire du 15e arrondissement a repris les activités musicales et théâtrales et souligne qu'une nouvelle association « 7 de Chœur » a été créée pour reprendre les activités chorales.

Monsieur Christophe POISSON souligne que la convention avec « ADAMUS » s'apparente à d'autres conventions d'occupation du même type.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 07 2024 028.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**18 - Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions. 2024 DAE 178**

*Rapporteur : Madame Josiane GAUDE*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Madame Josiane GAUDE.

**Madame Josiane GAUDE** présente cette délibération portant sur l'approbation des subventions destinées aux illuminations de fin d'année dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, qui contribueront à égayer les rues pendant cette période festive.

Elle souligne que ces subventions s'inscrivent dans une démarche visant à animer la vie locale à l'occasion des fêtes de Noël et annonce, à ce titre, deux initiatives portées par la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Josiane GAUDE rappelle qu'à la suite d'un courrier adressé par Madame le Maire en novembre 2023 à Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ afin de demander un rattrapage pour les associations qui avaient vu le montant de leur subvention baisser, le montant total des subventions allouées cette année est de 42 100, contre 31 800 euros en 2023.

Tout d'abord, une patinoire ouverte aux habitants et aux enfants de l'arrondissement sera installée sur l'avenue de Breteuil. Ensuite, une grande parade de Noël réunissant les écoliers du 7<sup>e</sup> arrondissement sera organisée juste avant les vacances de fin d'année.

S'agissant des subventions, Madame Josiane GAUDE indique que les montants proposés pour 2024 sont les suivants :

- **1 600 euros** pour l'association de la rue du Bac, rue de Varenne et des rues adjacentes, soit une augmentation de 700 euros par rapport à 2023 ;

- **3 000 euros** pour le Village Bac, qui n'avait bénéficié d'aucune subvention en 2023 ;

- **6 400 euros** pour l'association du Gros Caillou, contre 4 900 euros en 2023 ;

- **8 100 euros** pour le Comité Saint-Pères-Grenelle, en légère augmentation par rapport aux 8 000 euros alloués en 2023 ;

- **7 400 euros** pour le Comité Sèvres Croix-Rouge, contre 6 900 euros en 2023 ;

- **8 800 euros** pour le Faubourg Saint-Germain, contre 7 800 euros en 2023 ;
- **3 400 euros** pour l'UCIAP, en hausse par rapport aux 1 500 euros de 2023 ;
- **3 400 euros** pour l'association Rive Gauche, qui n'avait pas bénéficié de subventions en 2023.

Madame Josiane GAUDE appelle les membres du Conseil à approuver cette proposition.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAE 178.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**19 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public (Jeux Olympiques de Paris 2024). Exonération partielle redevance. 2024 DAE 270**

*Rapporteur : Madame Josiane GAUDE*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Madame Josiane GAUDE pour le point 19.

**Madame Josiane GAUDE** introduit cette délibération concernant les exonérations accordées à deux commerçants situés dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Elle précise que les établissements concernés sont « Mozza&Co », situé sur les berges de Seine, qui bénéficiera d'une exonération de 1 356 euros, et « Food Breizh », qui sera exonéré à hauteur de 986 euros.

Madame Josiane GAUDE invite ainsi les membres du Conseil à approuver cette mesure, visant à soutenir ces commerces de proximité.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAE 270.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**20 - Marchés découverts alimentaires. Principe du renouvellement de la délégation de service public. 2024 DAE 312**

*Rapporteur : Madame Josiane GAUDE*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Madame Josiane GAUDE.

**Madame Josiane GAUDE** présente cette délibération qui avait déjà été examinée lors des séances du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre sous la référence 2024 DAE 123.

Le rapport soumis à la CCSPL le 10 septembre 2024 n'avait pas été annexé à cette délibération, et les Conseillers d'arrondissements et Conseillers de Paris n'ont donc pas pu en prendre connaissance. Le rapport a désormais été transmis, ce qui a permis de procéder à un examen de la délibération dans des conditions satisfaisantes.

Madame Josiane GAUDE précise que cela ne remet pas en question la présence du délégataire actuel pour les marchés du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Josiane GAUDE demande donc au Conseil de bien vouloir voter en faveur de cette délibération afin que la délégation de service public arrivant à son terme le 3 janvier 2026 soit reconduction pour une durée de 6 ans concernant la gestion des marchés alimentaires ouverts.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAE 312.**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**21 - Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics). Communication sans vote. 2024 DLH 233**

*Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUÉRÉ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** présente le point 21, qui concerne une communication relative à la transition écologique du bâti parisien, sans appel au vote. Il rappelle que ce sujet a certainement été lu par tous les membres présents.

Il se tourne ensuite vers Monsieur René-François BERNARD pour savoir s'il souhaite ajouter quelque chose.

**Monsieur René-François BERNARD** répond par la négative.

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** conclut en indiquant que cette étape est désormais achevée.

**IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CE PROJET DE DÉLIBÉRATION.**

**22 - Location de l'immeuble 15, rue Amélie et 14 passage Jean Nicot (7e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique. 2024 DLH 259**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** présente cette délibération qui a pour objectif d'autoriser la Maire de Paris à signer un bail emphytéotique avec Paris Habitat de 65 ans avec un loyer capitalisé de 1 866 191 euros.

Il rappelle que la Ville de Paris a exercé son droit de préemption pour acquérir un immeuble situé au 15 rue Amélie et 14 passage Jean Nicot (7e) pour 1.866.000 euros, afin d'y réaliser une opération de logements sociaux avec Paris Habitat comprenant 18 logements sociaux : 11 PLAI et 7 PLUS.

Il précise l'attachement de Madame Rachida DATI à l'intégration de logements intermédiaires dans les projets de logements sociaux du 7e arrondissement, et plus particulièrement l'intégration du bail réel solidaire. Il rappelle que ce dispositif de démembrement de propriété permet un accès durable au logement pour les classes moyennes, un enjeu auquel Madame la Maire et les élus du 7e sont particulièrement attachés.

Monsieur Jean LAUSSUCQ souligne que la mairie centrale n'est pas favorable à la mise en œuvre de ce dispositif dans les arrondissements centraux.

Dans cette optique, Monsieur Jean LAUSSUCQ propose une abstention sur la délibération en question, afin de souligner l'opposition face à l'absence d'avancées concrètes sur ce sujet.

**Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DLH 259.**

Motif de l'abstention : Ce projet de logements sociaux n'intègre pas une pluralité de financements comme des logements intermédiaires ou du Bail Réel et Solidaire. Le Conseil d'arrondissement s'abstient dans l'attente d'une correction de ce point par l'exécutif en Conseil de Paris.

**Pour : /**

**Contre : /**

**Abstention : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Ne prend pas part au vote: /**

**23 - Voeu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Madame Élisabeth de MIRIBEL au 70, rue de Bellechasse. V 07 2024 037**

*Rapporteur : Madame Josiane GAUDE*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Madame Josiane GAUDE pour la présentation du vœu.

**Madame Josiane GAUDE** présente ce vœu qui propose l'installation d'une plaque commémorative au 70, rue de Bellechasse, en mémoire de Madame de MIRIBEL.

Madame Josiane GAUDE rappelle que cette initiative fait suite à une demande de l'Association du Souvenir Français, représentée par Monsieur Serge MUCCETI, en hommage à une grande résistante et diplomate, arrière-petite-fille du président de la République Monsieur de MAC-MAHON. Madame Josiane GAUDE souligne que Madame de MIRIBEL a marqué l'histoire de par son engagement sans faille pour la France, notamment à travers ses missions diplomatiques au Maroc, au Chili ou encore en Autriche.

Madame Josiane GAUDE précise que la famille de Madame de MIRIBEL, est pleinement d'accord avec cette initiative et soutient cette démarche. Elle propose ainsi au Conseil d'arrondissement de se prononcer favorablement sur ce vœu, en approuvant l'installation de la plaque commémorative au 70, rue de Bellechasse.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 037.**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

#### **24 - Plan Climat de Paris 2024-2030. 2024 DTEC 1**

*Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur René-François BERNARD.

**Monsieur René-François BERNARD** présente cette délibération qui a pour objet de soumettre au Conseil d'arrondissement une proposition d'approbation de la réactualisation du plan Climat présenté en décembre 2023.

Il rappelle que, bien que le principe de ce plan ne fasse aucun doute, la réalité de sa mise en œuvre soulève de nombreuses interrogations. Le projet actuel relève davantage d'un « greenwashing » que d'une véritable démarche écologique, en raison d'objectifs chiffrés irréalistes et d'une présentation fortement marquée par une vision idéologique.

Monsieur René-François BERNARD souligne également l'absence d'indicateurs clairs pour mesurer l'efficacité du plan. Parmi les 396 mesures proposées, certaines, bien que pertinentes en matière de végétalisation, apparaissent comme secondaires voire inadaptées aux enjeux spécifiques de l'arrondissement.

Il rappelle qu'une analyse approfondie avait été réalisée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, mettant en lumière les actions déjà mises en place en lien avec le Plan Climat.

Cette réflexion avait d'ailleurs été présentée lors d'une communication au Conseil de Paris, mais n'avait pas été prise en compte dans le projet global. Cette fois, la Ville présente des volets locaux, mais ceux-ci sont jugés insuffisants et bien en deçà des attentes.

En conséquence, Monsieur René-François BERNARD propose une abstention sur ce projet de plan, tout en annonçant qu'un courrier sera adressé à l'adjoint à la Maire de Paris, Monsieur DAN LERT, afin de proposer des ajustements basés sur les actions menées dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, Monsieur René-François BERNARD conclut en exprimant sa volonté de continuer à travailler pour que le Plan Climat réponde réellement aux enjeux locaux et prenne en compte les spécificités de chaque arrondissement.

**Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DTEC 1.**

Motif de l'abstention : De nombreux objectifs sont irréalistes notamment les actions sur les énergies renouvelables, les zones à faible émission, la réduction de la place de la voiture et la transition vers une alimentation plus végétarienne.

**Pour :** /

**Contre :** /

**Abstention :** 13 (dont 1 pouvoir écrit)

**Ne prend pas part au vote :** /

**25 - Dénomination "place Michel Rocard" (7e). 2024 DU 76**

*Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur René-François BERNARD pour évoquer la dénomination de la futur « place Michel Rocard » dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Monsieur René-François BERNARD** présente cette délibération qui a pour objectif de soumettre au Conseil d'arrondissement une proposition d'approbation du projet d'attribution à l'espace situé au 96, rue de l'Université au niveau de l'intersection du boulevard Saint-Germain, le nom de la « place Michel Rocard ».

Monsieur René-François BERNARD revient sur le parcours de l'ancien Premier Ministre, et souligne que le fils de Monsieur ROCARD préside une association domiciliée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement : l'Association des Polytechniciens.

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** remercie Monsieur René-François BERNARD et propose de passer au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DU 76.**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**26 - Vœu relatif à l'apposition d'une plaque en hommage au Docteur René LAENNEC au 40, rue de Sèvres, sur les lieux de l'ancien hôpital portant son nom. V 07 2024 029**

*Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur René-François BERNARD.

**Monsieur René-François BERNARD** présente ce vœu qui a pour objectif de soumettre au Conseil d'arrondissement la proposition d'entretenir la mémoire d'un grand nom de la médecine le Docteur René LAENNEC en apposant une plaque en son hommage au 40, rue de Sèvres. Ce vœu a été adopté à l'unanimité lors du Conseil de quartier, après un travail minutieux conduit par Madame Hélène LEVY, rapporteur sur la question de la dénomination.

Il rappelle que cet hôpital, longtemps un élément emblématique du 7<sup>e</sup> arrondissement en matière de santé, est aujourd'hui un site à vocation différente, mais qu'il est important de rendre hommage à ce grand médecin.

Monsieur René-François BERNARD précise que cette démarche de commémoration est également partagée par le propriétaire du site, qui souhaite lui aussi honorer la mémoire de ce médecin.

Il propose un vote favorable de ce vœu.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 029.**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**  
**Contre : /**  
**Abstention : /**  
**Ne prend pas part au vote: /**

**27 - Vœu portant sur l'apposition d'une plaque relative à l'histoire de la fontaine du Fellah, édifice sis au 42, rue de Sèvres. V 07 2024 030**

*Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur René-François BERNARD.

**Monsieur René-François BERNARD** présente cette délibération, qui a pour objectif de soumettre au Conseil d'arrondissement un vœu portant sur la l'apposition d'une plaque relative à l'histoire de la fontaine située au 42, rue de Sèvres.

Il rappelle que ce vœu intervient à la suite de la rénovation de la fontaine en 2019, résultat du travail de Monsieur Michel ROGER qui a permis de concrétiser ce projet grâce au budget participatif en 2017.

Monsieur René-François BERNARD souligne que cet aboutissement fait suite à un processus de longue haleine, mais couronné de succès, et se félicite de l'action collective qui a permis de rénover cette fontaine, un élément important de la série commémorative des personnages historiques liés à l'Égypte. Le paysan égyptien figurant sur cette fontaine est désormais un symbole connu de tous les habitants du 7<sup>e</sup>, et mérite pleinement cette illustration.

En conséquence, Monsieur René-François BERNARD propose que par ce vœu, que la Ville de Paris s'engage à mettre en place au 42 rue de Sèvres une signalétique relative à l'histoire de la fontaine du Fellah.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 030.**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

## **28 - Vœu relatif à la reprise des réunions du Comité du site Tour Eiffel. V 07 2024 038**

*Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

**Monsieur Jean LAUSSUCQ** présente ce vœu qui a pour objectif d'alerter le Conseil de Paris, ainsi que le Conseil d'arrondissement, au sujet de la mise en sommeil du Comité du site Tour Eiffel.

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que ce Comité de gestion avait été mis en place à la demande de Madame le Maire, dans le but de réunir les associations de riverains, les associations de défense du patrimoine, ainsi que les élus de l'arrondissement, afin d'échanger des actualités concernant le Champ de Mars et des améliorations possibles. Cependant, ce Comité n'a plus été réuni depuis le 18 janvier 2024, et plusieurs convocations ont été reportées par le premier adjoint à la Maire de Paris. À ce jour, une nouvelle réunion a également été reportée.

Monsieur Jean LAUSSUCQ souligne que la mise en sommeil de ce Comité constitue une problématique importante pour le suivi des dossiers concernant le site Tour Eiffel et les préoccupations des acteurs locaux. Par ce vœu, il propose donc que le Comité soit réactivé et réuni à nouveau dans les plus brefs délais à raison d'une fois par mois.

En conséquence, Monsieur Jean LAUSSUCQ suggère que le Conseil de Paris prenne les mesures nécessaires pour remettre en place ce Comité, afin de garantir une concertation régulière et efficace sur les enjeux liés à ce site emblématique.

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** donne la parole à Monsieur René-François BERNARD.

**Monsieur René-François BERNARD** indique que cela s'inscrit dans la suite du Comité de suivi qui permettait aux associations de s'exprimer sur l'événementiel sur le Champ de Mars.

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** remercie Monsieur René-François BERNARD pour ce complément d'information et propose de passer au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 038.**

**Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

---

## **AGENDA CULTUREL ET ÉVÉNEMENTS**

\* **Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** procède désormais à l'annonce des prochaines réunions citoyennes :

**Judi 7 novembre à 18h30**

*Conseil de Quartier Saint Thomas d'Aquin  
Salle des fêtes*

**Vendredi 8 novembre à 10h00**

*Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918  
Cour de la Mairie*

**Mardi 12 novembre à 18h30**

*Cérémonie nouveaux naturalisés  
Salle du Conseil*

**Mardi 12 novembre 2024 à 18h30**

*Conseil de Quartier Gros Caillou à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne*

**Jeudi 14 novembre à 18h30**

*Conseil de Quartier Ecole Militaire*

*Salle du Conseil*

**Vendredi 15 novembre à 18H30**

*Remise de diplômes du bac du lycée St Thomas d'Aquin*

*Salle des Mariages*

**Mardi 19 novembre à 18h30**

*Conseil de Quartier Invalides*

*Salle des fêtes*

**Samedi 23 novembre à 12H00**

*Banque alimentaire*

*Salle du Conseil*

**Mardi 26 novembre à 18h30**

*Compte rendu de mandat*

*Mairie du 7<sup>e</sup>*

**Jeudi 28 novembre à 18h30**

*Compte rendu de mandat*

*Maison de la vie associative*

\* **Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** annonce des prochains événements organisés à la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement :

**Lundi 18 novembre à 17h00**

*Les 5 à 7 d'OLD UP « autoportraits et vieillissement » par Bernadette PUIJALON*

*Salle des fêtes*

**Mercredi 20 novembre à 9h30**

*Festival littéraire Lions Club*

*Salle des mariages, salle du conseil, salon d'accueil*

**Jeudi 21 novembre à 18h30**

*Evènement les 10 ans des ateliers Henry Dougier avec présentation du livre de Catherine FAUX sur Marguerite DURAS*

*Salle des Mariages*

**Vendredi 22 novembre**

*Colloque Ziryab à 10H30*

*Journée littéraire et gastronomique sur le Liban par Noha BAZ (salle des fêtes)*

**Mercredi 27 novembre à 18h00**

*Remise de prix concours de poésie et nouvelles, AMOPA  
Salle des Mariages*

\* **Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** annonce ensuite les expositions à venir :

**Depuis le 5 novembre se tient une très belle exposition sur « les services de renseignement pendant la Seconde Guerre Mondiale ».**

**Cette exposition sera accessible jusqu'au 29 novembre.**

**Jeudi 7 novembre à 18h00**

*Vernissage exposition Soline CANOVAS  
Salle Béatrice Hodent de Broutelles*

**Jeudi 14 novembre à 18h00**

*Vernissage exposition Inès de France  
Salle Béatrice Hodent de Broutelles*

**Jeudi 21 novembre à 18h00**

*Vernissage exposition Yolande De Maupeou  
Salle Béatrice Hodent de Broutelles*

**Jeudi 28 novembre à 18h00**

*Vernissage exposition Catherine ROCH de HILLERON et Sabine TESSON  
Salle Béatrice Hodent de Broutelles*

\* **Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** annonce ensuite les conférences et concerts organisés par la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, à venir :

**Jeudi 7 novembre**

*Conférence du Club diplomatique, Ambassade du Paraguay  
Salle des Mariages*

**Jeudi 7 novembre à 18h00**

*Conférence SHA – Par Eric MENSION-RIGAU « Rester noble dans le monde des affaires »  
Salle du Conseil*

**Jeudi 14 novembre à 18h30**

*Conférence Célia MORES sur la surcharge mentale  
Salle des fêtes*

**Jeudi 21 novembre à 18h00**

*Conférence SHA, « Le général de Boigne, un savoyard maître de l'Hindoustan dans l'Inde du XVIIIème siècle » par Didier SANDMAN  
Salle des Fêtes*

**Jeudi 28 novembre à 18h30**

*Conférence MOVEMBER organisée par la clinique Saint-Jean-de-Dieu  
Salle des fêtes*

**Mardi 12 novembre à 19h00**

*Concert conservatoire Erik SATIE  
Salle des fêtes*

**Monsieur Olivier LE QUÉRÉ** accorde la parole à **Monsieur Christophe POISSON** pour évoquer les librairies dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Monsieur Christophe POISSON** présente cette intervention qui a pour objectif de souligner l'importance et la dynamique des librairies du 7<sup>e</sup> arrondissement, particulièrement en cette période marquée par les prix littéraires tels que le Goncourt et le Renaudot.

Il rappelle que les librairies constituent des espaces essentiels dans notre quotidien, bien que souvent sous-estimés. Ces lieux de culture, pourtant ancrés dans nos habitudes, ne doivent pas être considérés comme acquis. En effet, face aux défis économiques et à la concurrence des grandes enseignes, il devient impératif de soutenir ces petites librairies qui participent à la richesse culturelle du quartier.

Monsieur Christophe POISSON précise que les librairies du 7<sup>e</sup> arrondissement jouent un rôle primordial, notamment pour les familles. Elles sont des lieux où les enfants doivent se rendre régulièrement, afin de nourrir leur curiosité et de stimuler leur imaginaire. Il est essentiel de souligner qu'il n'existe pas de « trop » de culture, car celle-ci est nécessaire à notre épanouissement et à notre bien-être.

Il cite plusieurs événements récents pour illustrer la vitalité de ces librairies, comme la séance de dédicace avec Aurélie Jean chez Tome 7, ou l'ouverture de la librairie « Lire en Bulles », dédiée à la bande dessinée, rue de Grenelle. Ces initiatives démontrent l'engagement des librairies du 7<sup>e</sup> à offrir une programmation variée et accessible, enrichissant ainsi le paysage culturel local.

Monsieur Christophe POISSON souligne que bien que la modernité nous incite parfois à privilégier la culture numérique, rien ne remplace la relation humaine que l'on trouve dans ces librairies de quartier.

Enfin, pour ceux qui souhaiteraient enrichir leur expérience culturelle, Monsieur Christophe POISSON invite le public à découvrir l'exposition consacrée à Roger Schall à la Galerie de Verre, boulevard de La Tour-Maubourg. Cette exposition, dédiée à l'un des pionniers de la photographie de mode en France, est une occasion unique de découvrir l'œuvre de cet artiste, tout en célébrant les 200 ans de l'invention de la photographie.

**Conclusion du Conseil :**

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ remercie Monsieur Christophe POISSON et indique que l'ordre du jour est épuisé et que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 9 décembre 2024.

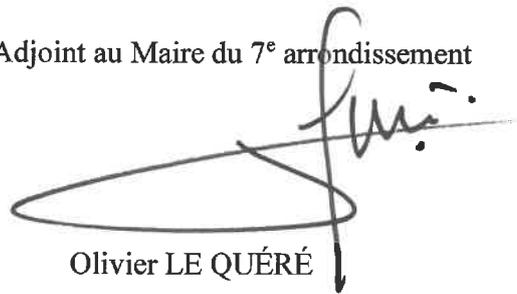
La séance est levée.

La Secrétaire de Séance



Anne-Claire LEBELT

L'Adjoint au Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement



Olivier LE QUÉRÉ